

DECISION N° 2024-139
relative à la composition du comité de suivi des médicaments vétérinaires

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, R. 1313-14 ;

Vu la délibération 2016-1.02 du conseil d'administration du 8 mars 2016 portant création du comité de suivi des médicaments vétérinaires ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité de suivi des médicaments vétérinaires de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} octobre 2024, pour une durée de 3 ans :

M. Millemann (Yves), président
M. Berny (Philippe)
Mme Boullier (Séverine)
Mme Ferran (Aude)
M. Grisot (Lionel)
M. Hugnet (Christophe)
M. Maytie (Brice)
M. Salandre (Olivier)
M. Sauzea (Xavier)

Article 2 : Le directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 2 septembre 2024

Le Directeur général

Pr Benoît VALLET